

Fiche n°1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire

Description de la mission

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
 - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
 - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - accompagner des élèves en lecture autonome.
- élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des « olympiades », comme prévu dans le plan de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.
- En école maternelle, contribuer particulièrement à l'apprentissage de la langue dans les activités proposées.
- **Les volontaires en école pourront en fonction des besoins du collège voisin, participer à « devoirs faits » en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes de collégiens volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche. Il conviendra dans ce**

cas qu'un emploi du temps précis soit établi conjointement par le directeur et le principal du collège. Les volontaires en école pourront en priorité intervenir avec des élèves de sixième dans le cadre du cycle 3.

Le cadre de la mission

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- l'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°2 - Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté

Description de la mission

Les volontaires pourront participer, en collège, à plusieurs types d'actions et de projets liés à l'éducation à la citoyenneté, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République et du parcours citoyen. Les actions ou projets concernés couvrent un large ensemble de thématiques liées à la citoyenneté (éducation aux médias et à l'information, solidarité internationale, égalité filles/garçons, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, prévention des discriminations, actions mémorielles...) :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) et aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;
- en lien avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), accompagner les élèves délégués ainsi que ceux élus dans les instances pour l'exercice de leurs mandats et favoriser leurs initiatives pour le développement de la vie associative au sein de l'établissement ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée internationale des droits de l'enfant, mais aussi les commémorations : armistice de 1918 (11 novembre), victoire de 1945 (8 mai), journée de la mémoire des génocides (27 janvier), journée du souvenir des victimes de la Déportation (dernier dimanche d'avril), journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai), journée nationale de la résistance (27 mai)...

En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ; les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°3 – Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets, en collège, ayant trait à la fois à l'éducation artistique et culturelle (EAC) ainsi qu'à la pratique sportive en lien avec les enseignements d'EPS ou les activités menées au sein de l'association sportive de l'établissement (UNSS). Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes.

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport...) ils pourront :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...).

En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).

- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°4 – Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets ayant trait au développement durable dans les collèges. Dans le cadre des projets de développement durable, les volontaires pourront :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les personnels techniques et de direction et les partenaires territoriaux ;
- venir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature.

En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- les volontaires pourront être rattachés à une unité départementale mise à disposition des établissements en fonction de leurs projets par l'IA-DASEN ;
- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°5 - Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale

Description de la mission

La réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une forme d'engagement individuel bénévole au service de l'École de la République. Complémentaire d'un engagement associatif ou de service civique, elle permet de répondre en confiance aux demandes nombreuses des citoyens, femmes et hommes, adhérents ou non à des associations, désireux de faire partager leurs expériences professionnelles et personnelles et d'apporter leur concours à l'école pour la transmission des valeurs de la République, voire aux actions en ce sens conduites dans le cadre d'activités périscolaires mises en place par les collectivités territoriales. La gestion de la réserve citoyenne de l'éducation nationale est assurée au niveau académique : sous l'autorité du recteur, un référent « réserve citoyenne » est désigné.

La mission de service civique consiste, auprès du référent, à créer les conditions d'une animation de la réserve citoyenne favorisant le développement de ce dispositif ; à ce titre pourront être confiées aux volontaires certaines missions parmi les suivantes :

- participer à l'information régulière des réservistes sur la politique académique en matière d'éducation des jeunes aux valeurs de la République et sur les demandes des établissements ;
- contribuer à la mise en place de la politique de communication interne et externe sur la réserve citoyenne de l'éducation nationale ; soutien à la politique de valorisation ;
- contribuer à animer la réserve sur le territoire en lien avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissement, les inspecteurs en charge d'une circonscription et les directeurs d'école ;
- contribuer à la politique académique de partenariat avec les associations, les autres services de l'Etat, les institutions, le monde économique sur le sujet de la réserve ;
- contribuer au suivi de la réserve et au bilan annuel du référent sur la réserve citoyenne dans l'académie.

Le cadre de la mission

- accueil au niveau académique pour une présentation du contexte institutionnel ;
- mise à disposition du kit de prise en charge de la réserve citoyenne en académie.

Fiche n°6 - Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles

Description de la mission

Les jeunes en service civique doivent, principalement sur la période de 17h à 22h et le mercredi après-midi, proposer des activités pédagogiques, éducatives et citoyennes originales et complémentaires de celles qui sont habituellement proposées.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

- faciliter les liens avec les acteurs externes, qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.) ;
- préparer et faciliter les contacts et les rencontres avec les familles ;
- participer aux horaires d'ouverture du centre de documentation et contribuer à la mise à disposition des ressources documentaires pour les internes ;
- aider un interne ou un groupe d'internes à l'apprentissage des leçons et à la réalisation des devoirs, participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, réseaux sociaux, brochures, etc.) ;
- contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires ;
- contribuer au développement d'activités artistiques, culturelles et sportives ;
- contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique ;
- développer des ateliers de jeux éducatifs.

En outre, en collège les volontaires pourront participer à « devoirs faits » pour des externes ou demi-pensionnaires en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- rencontre avec le chef d'établissement, le tuteur et les acteurs principaux ;
- une lettre de mission peut être envisagée.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°7 – Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires

Description de la mission

Dans le cadre des actions de sensibilisation dans le champ de la santé, le volontaire pourra notamment :

- aider les écoles et les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de promotion de la santé dans ses trois dimensions : éducation à la santé, prévention et protection ;
- être en appui du personnel enseignant, de santé et d'éducation pour la mise en place d'actions éducatives pour chaque cycle de la scolarité de l'élève ;
- contribuer à l'amélioration des échanges entre les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles, les acteurs locaux pour la mise en œuvre de démarches de prévention ;
- participer à la mise en place du parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves ;
- s'impliquer et impliquer les élèves dans l'amélioration d'un environnement le plus favorable possible à la santé et au bien-être.

Le volontaire pourra également donner de l'information aux élèves et répondre à leurs questions, assurer des permanences, participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services, organiser des expositions itinérantes, notamment sur les thèmes suivants : prévention des conduites addictives ; prévention des accidents de la vie courante ; éducation à l'alimentation en lien avec la promotion de l'activité physique.

Le volontaire pourra venir en appui des professionnels qui sensibilisent les personnels et les élèves aux questions d'hygiène et de sécurité et aux risques. Ils pourront contribuer à des animations de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Le volontaire pourra co-animer des débats santé en lien avec les enseignants et les partenaires, pour mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves. Il pourra également accompagner les élèves à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes en lien avec des professeurs et/ou le CPE, par exemple, dans un cadre d'infographie pour contribuer aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), travaux personnels encadrés (TPE)...

En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

- Une co-animation, jeune en service civique et personnels enseignants et/ou d'éducation, formateurs est indispensable pour mener à bien l'intervention devant des classes ou groupes d'élèves.
- Mission d'accompagnement et de médiation par les pairs. Un jeune en service civique peut être l'accompagnateur des pairs et rendre compte de leur démarche méthodologique au pilote du projet dans l'école ou l'établissement scolaire.

Fiche n°8 – Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire

Description de la mission

Dans le cadre de cette mission, les volontaires seront mobilisés pour aider les jeunes en situation de décrochage scolaire et leur permettre un retour en formation.

Ils joueront un rôle de parrains mais aussi de tiers neutres entre l'école et l'élève afin de leur redonner confiance dans l'école.

Les volontaires auront comme rôle de :

Prévenir l'abandon scolaire précoce au sein des établissements scolaires

- organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;
- à partir de ces discussions, faire le lien entre les élèves et les professeurs pour résoudre les difficultés éventuelles ;
- aider les jeunes à valoriser les connaissances et compétences acquises pour leur redonner confiance dans l'école, par exemple au travers d'ateliers interactifs en groupe ;
- informer les élèves et leurs familles sur les acteurs de l'insertion et l'emploi pouvant les aider à trouver leur voie ;
- permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent.

Accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur retour en formation, dans le cadre des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

- participer aux activités de remobilisation proposées par les missions de lutte contre le décrochage scolaire aux jeunes ;
- proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs).
- aider les jeunes en situation de décrochage scolaire dans leurs démarches et dans leur parcours, notamment en les accompagnants dans leurs entretiens avec les acteurs de l'insertion et de l'éducation ;
- faciliter la mise en confiance des jeunes en valorisant leurs réussites et en les aidants à résoudre leurs problèmes éventuels.
- entretenir, en tant que parrain, le contact avec les jeunes ayant suivi des actions des MLDS pour connaître le parcours qu'ils ont suivi ensuite.
- proposer à ces jeunes ayant suivi des actions à la MLDS et ayant réussi à raccrocher de venir témoigner auprès des jeunes inscrits à la MLDS et espérant retourner en formation.

Favoriser l'information des jeunes décrocheurs et de leurs familles dans les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

- informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plates-formes dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;
- participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations etc.) en tant que parrain.

Informers les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation

- favoriser l'accès des jeunes à l'information et aux droits sur le retour en formation ;
- faciliter les prises de contact avec les jeunes lors de la campagne de communication sur le droit au retour en formation ;
- démarcher les acteurs en contact avec les jeunes (éducateurs, animateurs sociaux, ...) pour leur permettre d'identifier les jeunes en risque de décrochage ;
- intervenir dans des structures de retour à l'école comme les micro-lycées ou l'école de la deuxième chance.

En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- Les candidatures devront faire l'objet d'un avis après un entretien, conduit par le chef d'établissement ou le directeur de centre d'information et d'orientation, responsables des actions, des structures de retour à l'école et des réseaux FOQUALE ou son représentant, afin de pouvoir garantir la sécurité corporelle, affective, psychique des élèves dont le suivi et l'accompagnement leur sera confié.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°9 - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation

Description de la mission

Le volontaire est accompagné dans sa mission par un conseiller d'orientation psychologue (COP) qui intervient en établissement public local d'enseignement (EPL), en centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans les pôles de stage. Le volontaire a vocation à collaborer avec les professeurs principaux et les conseillers principaux d'éducation (CPE).

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, elles s'inscriront dans le cadre du parcours avenir et seront choisies parmi les activités suivantes :

En EPLE

En appui aux missions du conseiller d'orientation psychologue et sous l'autorité du chef d'établissement, le volontaire en service civique pourra intervenir dans 3 domaines :

- connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique ;
- connaissance de soi et développement de la capacité à entreprendre ;
- aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

La contribution aux deux premiers domaines pourra prendre la forme de participation à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel et centre de formation d'apprentis). Le volontaire apportera également son aide à la recherche de lieux de stage en collège comme au lycée.

Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel, le volontaire pourra compléter les interventions du professeur principal et du conseiller d'orientation psychologue par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé et renforçant l'action des professionnels par un échange entre pairs.

Son action sera également tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). Il pourra s'impliquer dans la valorisation et l'animation des espaces "parents" autour du kiosque ONISEP en appui des professeurs principaux et des conseillers d'orientation psychologue avec le CPE et le professeur documentaliste.

Dans les collèges REP et REP+, il contribuera à la mise en place des actions des parcours d'excellence et au suivi des jeunes qui y participent. Il pourra notamment contribuer à la mise en œuvre de la continuité du parcours des jeunes concernés au lycée. Dans les lycées, les volontaires suivront particulièrement les jeunes inscrits dans le parcours d'excellence afin de favoriser une bonne appréhension du parcours vers le supérieur.

En fin d'année scolaire, il accompagnera les familles dans leur démarche d'inscription au lycée ou d'inscription au CFA incluant l'aide à la recherche de contrat d'apprentissage.

En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Au centre d'information et d'orientation

En lien avec le directeur du CIO, le volontaire en service civique apportera sa contribution aux missions principales des CIO relatives à :

- l'accueil de tout public ;

En complément des missions du documentaliste, le volontaire pourra accueillir et guider le public dans l'espace documentaire et multimédia du CIO. Dans ce cadre, il assurera particulièrement la promotion et la présentation des outils ONISEP (www.monorientationenligne ; www.monstageenligne ; brochures, kiosque ; sites...)

- l'appui à l'organisation d'événements sur l'orientation des élèves ;

Le volontaire apportera sa contribution à l'organisation d'événements, par exemple dans le cadre des comités locaux école-entreprise, du type :

- nuit de l'orientation, forum avenir étudiant, organisation de forum des métiers, organisation de portes ouvertes, speed-dating, ateliers découverte des métiers ;
- rencontres avec CFA, anciens élèves, professionnels, etc.

Dans les pôles de stage

En lien avec l'animateur du pôle de stage, le volontaire apportera sa contribution à :

- la mise en relation d'élèves et de leurs familles avec les entreprises ou les institutions susceptibles de les accueillir ;
- la recherche de partenaires (entreprises, associations, professions libérales, institutions publiques) pour développer l'offre de stages.

Le cadre de la mission

- Les activités sont menées en binôme avec un conseiller d'orientation psychologue.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°10 – Contribuer à l'animation de la vie lycéenne

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets portés par les lycéens, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République.

Encadrés par les personnels de l'établissement chargés de la vie lycéenne, ils contribueront à accompagner la dynamique d'animation de la vie lycéenne) :

- participer à l'animation des semaines de l'engagement lycéen, encourager la formation par les pairs en accompagnant les élus volontaires, encourager la participation des élèves ;
- participer à la préparation et à l'animation des réunions du Conseil de la vie lycéenne, accompagner les élus et favoriser les initiatives des lycéens (recherches de subvention, réponses aux appels à projet académiques) ;
- faciliter la coordination entre conseils de la vie lycéenne (CVL), inter-CVL et conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), renforcer la capacité de communication des élus ;
- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'engagement des jeunes, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, bénévoles de la réserve citoyenne...) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (café-débat, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webTV, webradio, journaux lycéens, blogs...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;
- accompagner les lycéens dans la structuration ou l'animation d'une Maison des lycéens, dans le respect de l'autonomie de leur association ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, la semaine d'éducation contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations...

- initier des actions de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement à l'école (mise en place du dispositif des ambassadeurs lycéens), à la lutte contre les addictions, à l'égalité entre filles et garçons...

Le cadre de la mission

Le référent de vie lycéenne de l'établissement encadre la mission du volontaire.

Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres). La coordination des jeunes en service civique auprès d'établissements de la même circonscription devra être encouragée.

Fiche n°11 - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

Description de la mission

Les volontaires pourront participer en école, collège ou lycée, en appui à l'inclusion d'élèves en situation de handicap dans l'école ou l'établissement et le cas échéant au cours des activités des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Ils pourront notamment :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information ;
- accompagner une sortie scolaire ou des déplacements liés aux projets mis en place;
- coopérer avec les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion , et en assurant des actions de médiation;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap à destination des jeunes dans l'école, collège ou lycée, en leur proposant par exemple des mises en situation (parcours en fauteuil, déjeuner dans l'obscurité, etc ...) ;
- élaborer et animer des activités originales de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre de chaque année.

En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » en consacrant jusqu'à un tiers de leur activité pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres) ;
- Les activités concernant le handicap sont menées en binômes avec un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ou en relation avec tout autre personnel titulaire

(infirmier, assistant social, conseiller principal d'éducation, etc.) chargé d'activités auprès d'élèves en situation de handicap.

- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.